Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2021/115

L'an deux mille vingt et un et le 10 septembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.
Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Martine LABAT, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMES
Excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Didier FAVARO, Ludovic PONTICO, Christiane ROTGE

Objet : CM 10 : missions de définition d'un schéma d'aménagement : demandes de subventions

La CCPL a été retenue sur l'AAP fonds friches sur la zone d'activités du CM 10.

Dans ce contexte, l'Etat a fortement insisté pour le lancement d'une AMO afin d'accompagner la CCPL dans la définition d'un schéma d'aménagement d'ensemble et une concertation sur le projet. Plusieurs autres études sont aussi nécessaires en complément de cette étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Par délibération 2021/113, Monsieur le Président a été autorisé à signer le marché public de mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la pré-programmation technique, juridique, financière, paysagère et environnementale liée à la réhabilitation de la friche militaire du CM10 en ZAE à Lannemezan, avec le groupement représenté par le mandataire Urbalterre, pour un montant de mission de 56 220 € TTC.

Parallèlement, une étude faune flore 4 saisons a été confiée à Amonia pour un montant de 23 122,80 € TTC et une pré-étude parcellaire et VRD va être conduite par la SARL Julien Perez pour un montant de 14 400 € TTC.

Ces études permettront d'engager la phase de maîtrise d'œuvre qui devrait débuter début 2022.

Monsieur le Président propose de solliciter des subventions dans le cadre de ces missions.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	**TTC**	**Recettes**		
Etude Faune-Flore	23 122,80	Région	40 834,26	45%
AMO	53 220,00	Caisse des dépôts	21 759,98	24%
Relevé topo en lien avec l'AMO	14 400,00	Etat	10 000,00	11%
		Autofinancement	18 148,56	20%
TOTAL	**90 742,80**	**TOTAL**	**90 742,80**	**100%**

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210910-2021-115B-DE
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Caisse des dépôts et consignation et de la Région Occitanie, à hauteur des montants les plus élevés possibles, pour le financement des missions de définition d'un schéma d'aménagement sur le site du CM 10 à Lannemezan,

- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches et signer toutes pièces utiles à ces demandes de subventions.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

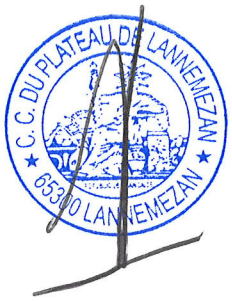

Affichée le 24 SEP. 2021

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210910-2021-115B-DE
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021